

M. Andre: Monsieur le Président. . .

M. le Président: Je donne la parole au ministre.

Une voix: L'autre ministre.

M. Andre: Monsieur le Président, je veux simplement signaler que, si la question de privilège paraît fondée à première vue, ce qu'on doit démontrer lorsqu'on soulève la question de privilège, le député peut demander que l'affaire soit renvoyée au comité compétent de la Chambre aux fins de discussion.

M. le Président: Le leader à la Chambre a parfaitement le droit de prendre part à cela, mais je l'ai dit clairement, le député de Dartmouth a soulevé un point bien précis. Il peut probablement être réglé en une minute ou deux. Je suis prêt à entendre le ministre en cause dans cette question de privilège.

Je n'ai pas dit que c'était une question de privilège, ce n'en est peut-être pas une. Si le ministre désire répondre, il le peut.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir dit quoi que ce soit que je doive retirer. Les gens ici font constamment du lobbying au nom de quelqu'un, c'est leur travail de député.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Certainement pas.

M. Dick: S'il dit maintenant qu'il ne faisait pas de lobbying, qu'il se faisait seulement l'écho, qu'il en soit ainsi.

Des voix: Règlement!

M. Gauthier: Monsieur le Président, je viens d'entendre que le travail des députés était de faire du lobbying. C'est contraire à la loi. . .

M. Andre: Pas du tout. Pas du tout.

M. Gauthier: . . . présenté comme l'a fait le ministre. Il y a deux ou trois points qui ont été soulevés par le ministre et qui exigent une réponse. Tout d'abord, la période des questions d'hier à laquelle le ministre a fait allusion. Je suis retourné. . .

M. Dick: Je n'y ai jamais fait allusion.

Une voix: Lui, pas vous.

M. le Président: Une minute. Il a commencé, je l'ai arrêté. Nous ne parlons plus de la question de privilège du député. Je vais consulter les «bleus» et je reviendrai à la Chambre.

Recours au Règlement

Cette question est close jusqu'à ce que je la soulève de nouveau.

Le leader du gouvernement à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, le leader parlementaire du Parti libéral a fait un rappel au Règlement au sujet de la période des questions et, à ce sujet, je voudrais répondre brièvement en ce qui a trait à la période des questions d'aujourd'hui.

Je voulais signaler que la question soulevée par le député de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je soulève la question de privilège.

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement.

M. Andre: Monsieur le Président, le député de Humbert—Sainte-Barbe—Baie Verte a soulevé aujourd'hui une question qui avait déjà été soulevée, hier, par le chef du Parti libéral au sujet d'un article de journal concernant une observation formulée à l'extérieur de la Chambre par le ministre de l'Environnement.

Je voudrais simplement signaler à la Chambre ce qu'on dit au commentaire 359(10) de la cinquième édition de Beauchesne:

La question ne doit pas porter sur une déclaration faite par un ministre à l'extérieur de la Chambre.

Selon ce commentaire, les questions d'hier et la question d'aujourd'hui sont irrecevables, monsieur le Président.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je veux mettre le ministre au courant de l'évolution des choses à ce sujet. Il y a une sixième édition publiée par Fraser, Dawson & Holtby.

M. Tobin: Il faut le mettre au courant.

M. Gauthier: Je vais vous lire le commentaire 410:

En 1986, le Président a fait part d'autres vues en fonction de situations et de précédents plus récents. Il a fait remarquer ce qui suit:

- (1) La télévision a une influence marquée sur le Parlement et sur la perception qu'a le public de ses travaux;
- (2) si certaines lignes directrices sont toujours pertinentes, d'autres sont désuètes, comme, par exemple, le fait qu'il soit antiréglemen-